

1.

Aux mois de février, d'avril et de mai auront lieu les cours suivants :

**M. Jesper SVENBRO**

*Directeur de Recherches honoraire, CNRS, membre de l'Académie suédoise*

Ἀμύθηεν. Contingence et cheminement dans la création poétique

les mardis 5, 12, 19 et 26 février 2013 à 11 heures,

**M. Andrea GIARDINA**

*Professeur d'histoire romaine, président de l'Istituto Italiano per la Storia Antica (Italie)*

PERSPECTIVES SUR L'ANTIQUITÉ TARDIVE

les mercredis 6, 13, 20 et 27 mars 2013, à 14h30

**M. Dario Mantovani**

*Professeur d'institutions de droit romain à la Faculté de jurisprudence de l'Université de Pavie*

LES ÉCRITS DES JURISTES COMME LITTÉRATURE

les 2, 11, 18 et 25 avril 2013

**M. Konrad VÖSSING**

*Professeur d'histoire romaine à l'Université de Bonn*

LES VANDALES – FOSSOYEURS OU HÉRITIERS DE LA ROMANITAS ? RECHERCHES

ACTUELLES SUR UN ROYAUME BARBARE EN AFRIQUE DU NORD

les 23 et 30 avril, les 7 et 14 mai

2. 6, 41, 4-10 (368) : *Eludant nunc licet religiones: "quid enim est, si pulli non pascentur, si ex cauea tardius exierint, si occcinerit auis?" parua sunt haec; sed parua ista non contemnendo maiores uestri maximam hanc rem fecerunt; nunc nos, tamquam iam nihil pace deorum opus sit, omnes caerimonias polluimus*

« Qu'ils se jouent à présent, s'ils veulent, de nos pieuses pratiques. **Qu'importe au fait que les poulets ne mangent pas? qu'ils sortent trop lentement de la cage? ou comment un oiseau chante?** Ce sont misères que tout cela! mais c'est en ne méprisant pas ces misères-là, que nos ancêtres ont fait si grande cette république. »

## 5.2. La bonne conduite dans l'auspication

3. 10, 40, 9 (293 av.n.è.): *Dum his intentus imperator erat, altercatio inter pullarios orta de auspicio eius diei exauditaque ab equitibus Romanis, qui rem haud spernendam rati Sp. Papirio, fratris filio consulis, ambigi de auspicio renuntiauerunt. Iuuenis ante doctrinam deos spernentem natus rem inquisitam ne quid incompertum deferret ad consulem detulit. Cui ille: "tu quidem macte uirtute diligentiaque esto; ceterum qui auspicio adest, si quid falsi nuntiat, in semet ipsum religionem recipit; mihi quidem tripudium nuntiatum, populo Romano exercituique egregium auspiciu[m] est." centurionibus deinde imperauit uti pullarios inter prima signa constituerent.*

« Tandis qu'il s'occupait de ces dispositions, une querelle au sujet des auspices de ce jour s'éleva entre les pullaires; des cavaliers romains l'entendirent, qui, pensant que ce n'était pas chose à mépriser, rapportèrent à Spurius Papirius, fils d'un frère du consul, qu'on discutait sur les auspices. (10) Ce jeune homme, né avant les doctrines qui méprisent les dieux, se renseigne, pour ne rien dénoncer au consul de mal éclairci, et lui rapporta le fait. (11) Le consul lui répond: "Pour toi, sois loué de ta vertu et de ta diligence! Mais celui qui prend les auspices, s'il annonce quelque chose de faux, prend sur lui-même cette impiété; et pour moi, l'appétit des poulets annoncé au peuple romain et à l'armée est un excellent auspice." (12) Il ordonna ensuite aux centurions de placer les pullaires au premier rang. Les Samnites font aussi avancer leurs enseignes; derrière viennent leurs lignes parées et armées de telle sorte que, pour leurs ennemis mêmes, c'était un spectacle magnifique. (13) Avant que le cri de guerre s'élevât et qu'on se courût sus, un javelot lancé au hasard frappa un des pullaires, qui tomba au premier rang. (14) Quand on l'annonça au consul, il dit: "Les dieux prennent part au combat, le coupable est puni." Comme il disait ces mots, un corbeau, devant lui, cria fortement; joyeux de cet augure, le consul, affirmant que jamais les dieux n'étaient intervenus

plus manifestement dans les affaires humaines, fit donner le signal par la trompette et pousser le cri d'attaque. »

### 5.3. Les sacrifices divinatoires

4. 9, 14, 4-5 (320 av.n.è.) : *Agentibus diuina humanaque, quae adsolent cum acie dimicandum est, consulibus Tarentini legati occursare responsum exspectantes; quibus Papirius ait: "auspicia secunda esse, Tarentini, pullarius nuntiat; litatum praeterea est egregie; auctoribus dis, ut uidetis, ad rem gerendam proficiscimur"*.

« Tandis que les consuls s'occupaient des cérémonies religieuses et des dispositions militaires en usage au moment de livrer une bataille, les députés tarentins d'accourir, attendant une réponse. Papirius leur dit: (5) 'Tarentins, le pullaire annonce que les auspices sont favorables; de plus, la fressure de la victime offrent les plus heureux pronostics; c'est d'après la volonté des dieux, comme vous le voyez, que nous marchons au combat'. »

5. 7, 8, 5 (358-7 av.n.è.): *Vsque ad castra fugientes Hernicos Romanus sequitur: castrorum oppugnatione, quia serum erat diei, abstinuere;—diu non perlitatum tenuerat dictatorem, ne ante meridiem signum dare posset.*

« Le Romain poursuit jusqu'à leur camp Herniques en fuite. Mais il n'entreprit pas l'attaque du camp: car on était à une heure avancée du jour. Des sacrifices longtemps défavorables avaient retenu le dictateur et l'avaient empêché de donner le signal du combat avant midi. »

6. 9, 14, 4-5 (320 av.n.è.) : *Agentibus diuina humanaque, quae adsolent cum acie dimicandum est, consulibus Tarentini legati occursare responsum exspectantes; quibus Papirius ait: "auspicia secunda esse, Tarentini, pullarius nuntiat; litatum praeterea est egregie; auctoribus dis, ut uidetis, ad rem gerendam proficiscimur"*.

« Tandis que les consuls s'occupaient des cérémonies religieuses et des dispositions militaires en usage au moment de livrer une bataille, les députés tarentins d'accourir, attendant une réponse. Papirius leur dit: (5) 'Tarentins, le pullaire annonce que les auspices sont favorables; de plus, la fressure de la victime offrent les plus heureux pronostics; c'est d'après la volonté des dieux, comme vous le voyez, que nous marchons au combat'. »

7. 7, 8, 5 (358-7 av.n.è.): *Vsque ad castra fugientes Hernicos Romanus sequitur: castrorum oppugnatione, quia serum erat diei, abstinuere;—diu non perlitatum tenuerat dictatorem, ne ante meridiem signum dare posset.*

« Le Romain poursuit jusqu'à leur camp Herniques en fuite. Mais il n'entreprit pas l'attaque du camp: car on était à une heure avancée du jour. Des sacrifices longtemps défavorables avaient retenu le dictateur et l'avaient empêché de donner le signal du combat avant midi. »

8. 25, 16, 1-4 (213-12 av.n.è.) : *Graccho, priusquam ex Lucanis moueret, sacrificanti triste prodigium factum est. ad exta sacrificio perpetrato angues duo ex occulto adlapsi adedere iocur conspectique repente ex oculis abierunt. et cum haruspicum monitu sacrificium instauraretur atque intentius exta seruarentur, iterum ac tertium tradunt libato[que] iocinere intactos angues abisse. cum haruspices ad imperatorem id pertinere prodigium praemonuissent et ab occultis cauendum hominibus consultisque, nulla tamen prouidentia fatum imminens moueri potuit.*

« Gracchus, avant de quitter la Lucanie, fit un sacrifice qui fut pour lui d'un triste présage: (2) une fois le sacrifice achevé, deux serpents, sortis d'une demeure souterraine, approchèrent de la fressure, rongèrent le foie des victimes, disparurent sitôt qu'on les eut aperçus, et devinrent tout à coup invisibles. (3) D'après le conseil des haruspices, le sacrifice fut recommencé; mais, malgré le soin avec lequel on mit à part les entrailles, les reptiles revinrent, dit-on, à deux reprises, goûtèrent le foie et s'éloignèrent sains et saufs sans qu'on eût pu les atteindre. (4) Les haruspices déclarèrent que ce prodige regardait le général, et cherchèrent à le prémunir contre les trames de quelques faux amis; mais aucune précaution ne put détourner le coup fatal qui le menaçait. »

9. 27, 26, 13-14 (208 av. n. è.) : *immolasse eo die quidam prodidere memoriae consullem Marcellum et prima hostia caesa iocur sine capite inuentum, in secunda omnia comparuisse quae adsolent, auctum etiam uisum in capite; nec id sane haruspici placuisse quod secundum trunca et turpia exta nimis laeta apparuissent.*

« Certains rapportent que le consul Marcellus avait fait ce jour-là un sacrifice, que le foie de la première victime se trouva sans protubérance, que, dans la seconde, on vit tout ce qui est habituel, et même un foie dont la protubérance était excessive; (14) et qu'il ne plut guère à l'haruspice de voir apparaître, après une fressure incomplète et mal conformée, une autre exagérément favorable. »

10. Liv. 31, 5, 6 (200 av. n. è.) : *cum renuntiassent consules rem diuinam rite peractam esse et precationi adnuisse deos haruspices respondere laetaque exta fuisse et prolationem finium uictoriamque et triumphum portendi, tum litterae Valeri Aureliique lectae et legati Atheniensium auditi.*

« On voulut d'abord apprendre de la bouche des consuls que le sacrifice avait été fait avec toutes les cérémonies d'usage, que les dieux avaient accueilli la prière, ainsi que l'assuraient les haruspices, et que les entrailles des victimes n'offraient que d'heureux présages et promettaient un accroissement de territoire, des victoires et des triomphes. On lut ensuite les lettres de Valérius et d'Aurélius, et on donna audience aux envoyés athéniens. »

11. 41, 15, 1-2 (176 a. C.) : *dum de iis rebus <in> senatu agitur, Cn. Cornelius euocatus a uiatore, cum templo egressus esset, paulo post redit confuso uultu et exposuit patribus conscriptis bouis sescenaris, quem immolauisset, iocur diffluxisse. id se uictimario nuntianti parum credentem ipsum aquam effundi ex olla, ubi exta coquerentur, iussisse et uidisse ceteram integram partem extorum, iecur omne inenarrabili tabe absumptum.*

« Pendant que ces affaires se traitent dans le sénat, Cn. Cornélius étant sorti du temple sur l'invitation que lui en apporta un messenger, revint un instant après, la confusion sur le visage, et exposa aux Pères conscrits que le bœuf de six cents livres qu'il avait immolé s'était dissous. (2) Ne s'en rapportant pas, disait-il, au témoignage du victimaire, il avait fait vider toute l'eau de la marmite dans laquelle on faisait cuire la fressure, et s'était assuré que parmi tous les autres éléments de la fressure, qui étaient bien entiers, le foie seul, par un incroyable mystère, avait été consumé par une inénarrable putréfaction. »

12. 41, 15, 3-4 (176 a. C.) : *territis eo prodigio patribus et alter consul curam adiecit, qui se, quod caput iocineri defuisset, tribus bubus perlitasse negauit. senatus maioribus hostiis usque ad litationem sacrificari iussit. ceteris diis perlitatum ferunt; Saluti Petilium perlitasse negant.*

(3) Ce prodige effrayait déjà les Pères, lorsque l'autre consul vint accroître leurs appréhensions en révélant qu'après avoir trouvé un foie sans tête, il n'avait pas poussé jusqu'à la parfaite réussite le sacrifice de trois bœufs. (4) Le sénat ordonna l'immolation de grandes victimes jusqu'à complète expiation. Tous les dieux agréèrent, dit-on, ces offrandes, sauf la déesse Salus, auprès de laquelle Pétilius n'eut pas de succès. »

13. Liv. 8, 9, 1 (340 av. n. è.) : *Romani consules, priusquam educerent in aciem, immolauerunt. Decio caput iocineris a familiari parte caesum haruspex dicitur ostendisse: alioqui acceptam dis hostiam esse; Manlium egregie litasse. 'atqui bene habet' inquit Decius, 'si ab collega litatum est.' instructis, sicut ante dictum est, ordinibus processere in aciem.*

« Les consuls romains, avant de marcher au combat, sacrifièrent. L'haruspice, dit-on, fit voir à Decius que, dans la partie familière, la tête du foie était mutilée: la victime d'ailleurs était agréable aux dieux. Le sacrifice de Manlius avait réussi. "Je suis content, dit Decius, puisque mon collègue est bien avec les dieux." (2) Les troupes disposées comme on l'a dit plus haut, on s'avança au combat. Manlius commandait l'aile droite, Decius la gauche. »

#### 5.4. Les Livres sibyllins

14. 5, 13, 5 (399 av. n. è.) : *Tristem hiemem siue ex intemperie caeli, raptim mutatione in contrarium facta, siue alia qua de causa grauis pestilensque omnibus animalibus aestas exceptit; cuius insanabili pernicipi quando nec causa nec finis inueniebatur, libri Sibyllini ex senatus consulto aditi sunt.*

« Comme on ne voyait ni motif ni terme à ce mal incurable, en conséquence d'un sénatus-consulte on eut recours aux livres Sibyllins. (6) Les duumvirs, chargés des cérémonies sacrées, firent, pour la première fois, un lectisterne dans la ville de Rome;... »

15. 21, 62, 6 (218 av. n. è.) : *Ob cetera prodigia libros adire decemviri iussi.*

« Pour les autres prodiges, on chargea les décemvirs de consulter les livres (de la Sibylle)... »

16. 22, 9, 8-9 (217 av. n. è.) : *peruicit ut, quod non ferme decernitur nisi cum taetra prodigia nuntiata sunt, decemviri libros Sibyllinos adire iuberentur. Qui inspectis fatalibus libris rettulerunt patribus, quod eius belli.*

«(Fabius Maximus) obtint, ce qu'on ne décrète généralement qu'à l'annonce de prodiges effroyables, l'ordre donné aux décemvirs de consulter les livres Sibyllins. (9) Ayant regardé ces livres du destin, ils rapportèrent aux sénateurs que le vœu fait à Mars pour cette guerre... »

17. Liv. 36, 37, 1-6 (191 av. n. è.) : *eorum prodigiorum causa libros Sibyllinos ex senatus consulto decemviri cum adissent, renuntiauerunt, ieiunium instituendum Cereri esse,...*

« À l'occasion de ces prodiges, les décemvirs consultèrent, par ordre du sénat, les livres sibyllins et annoncèrent "qu'il fallait établir en l'honneur de Cérès un jeûne ... »

18. Liv. 42, 2 (173 av. n. è.) : *ob haec prodigia libri fatales inspecti, editumque ab decemviris est, et quibus diis quibusque hostiis sacrificaretur...*

“Ces prodiges firent ouvrir les livres des destins, et un décret des décemvirs apprit quelles victimes il fallait immoler, et à quels dieux ; ... »

19. 37, 3, 6 (190 av. n. è.) : *supplicatio quoque earum religionum causa fuit quibus diis decemviri ex libris ut fieret ediderunt.*

« En raison de ces angoisses, il y eut aussi une supplication, : les décemvirs avaient prescrit par édit, suivant les livres sibyllins, quels dieux il fallait prier. »

20. 29, 10, 4-6 (204 av. n. è.) : *ciuitatem eo tempore repens religio inuaserat inuento carmine in libris Sibyllinis propter crebrius eo anno de caelo lapidatum inspectis, quandoque hostis alienigena terrae Italiae bellum intulisset eum pelli Italia uincique posse si mater Idaea a Pessinunte Romam aduecta foret. id carmen ab decemviris inuentum eo magis patres mouit quod et legati qui donum Delphos portauerant referebant et sacrificantibus ipsis Pythio Apollini omnia laeta fuisse et responsum oraculo editum maiorem multo uictoriam quam cuius ex spoliis dona portarent adesse populo Romano.*

« (4) À cette époque, les citoyens, à Rome, s'étaient, depuis peu, mis dans l'esprit un scrupule religieux, parce qu'on avait trouvé dans les livres sibyllins, consultés à cause de la fréquence exceptionnelle des pluies de pierres cette année-là, des vers disant qu'à (5) quelque moment qu'un ennemi étranger portât la guerre en Italie, on pouvait le chasser d'Italie et le vaincre, si l'on transportait la Mère de l'Ida de Pessinonte à Rome. (6) Ces vers, découverts par les décemvirs, avaient d'autant plus frappé le sénat que les ambassadeurs qui avaient porté une offrande à Delphes rapportaient, eux aussi, et que, dans leurs sacrifices à Apollon Pythien, tout avait toujours été favorable, et que l'oracle avait répondu qu'une victoire, bien plus grande que celle dont les dépouilles leur permettaient de porter cette offrande, était proche pour le peuple romain. »

21.

Mèter Idogenès (μήτηρ Ἰδογενής)  
Barthold Georg Niebuhr

22. 25, 1, 11 (213) *is et in contione senatus consultum recitauit et edixit ut quicumque libros uaticinos precatationesue aut artem sacrificandi conscriptam haberet eos libros omnes litterasque ad se ante kalendas Apriles deferret neu quis in publico sacroue loco nouo aut externo ritu sacrificaret.*

« Le peuple fut convoqué, le préteur lut le sénatus-consulte, et ordonna par un édit que quiconque aurait des livres de divination, des formules de prières ou un recueil des cérémonies de ces sacrifices, apportât chez lui tous ces livres, tous ces écrits avant les calendes d'avril, et il défendit que personne, dans aucun lieu public ou sacré, sacrificât d'après les rites nouveaux ou étrangers. »

23. 25, 12, 2-7 (213 av. n.è.) *religio deinde noua obiecta est ex carminibus Marcianis. uates hic Marcius inlustris fuerat, et cum conquisitio priore anno ex senatus consulto talium librorum fieret, in M. Aemili praetoris [urbem], qui eam rem agebat, manus uenerant; is protinus nouo praetori Sullae tradiderat. ex huius Marci duobus carminibus alterius post rem actam editi comperto auctoritas euentu alteri quoque, cuius nondum tempus uenerat, adferebat fidem. priore carmine Cannensis praedicta clades in haec fere uerba erat: 'amnem, Troiugena, fuge Cannam, ne te alienigenae cogant in campo Diomedis conserere manus. sed neque credes tu mihi, donec compleris sanguine campum, multaque milia occisa tua deferet amnis in pontum magnum ex terra frugifera; piscibus atque auibus ferisque quae incolunt terras iis fuit esca caro tua; nam mihi ita Iuppiter fatus est.' et Diomedis Argiui campos et Cannam flumen ii qui militauerant in iis locis iuxta atque ipsam cladem agnoscebant.*

« Bientôt les prédictions de Marcius inspirèrent de nouvelles superstitions. (3) Ce Marcius avait été un devin (*uates*) célèbre; et l'année précédente, lorsque, d'après un sénatusconsulte, on avait saisi partout les ouvrages de ce genre, les vers de Marcius étaient tombés aux mains de M. Atilius, chargé de cette affaire. Atilius aussitôt les avait remis au nouveau préteur Sylla. (4) De deux prédictions de ce Marcius, l'une, confirmée par l'événement après lequel on l'avait publiée, donnait quelque poids à l'autre dont le temps n'était pas encore arrivé. (5) Dans la première, la défaite de Cannes se trouvait prédite à peu près ainsi: "Fils d'Ilion, fuis, Romain, le fleuve de Cannes, de peur que des étrangers ne te forcent à combattre dans les plaines de Diomède. (6) Mais tu ne me croiras pas, jusqu'à ce que ton sang ait inondé ces plaines; jusqu'à ce que le fleuve ait, de la terre fertile, porté dans la mer immense des milliers de tes cadavres, et que ta chair soit devenue la proie des poissons, des oiseaux et des bêtes qui habitent la terre. C'est là ce que j'ai appris de la bouche de Jupiter."

(7) Ceux qui avaient servi dans le pays y reconnaissaient les champs de Diomède, le fleuve de Cannes aussi bien que la défaite elle-même. »

24.

Plutarque, *Sur les oracles de la Pythie* 11 :

Ἄλλ' ὁπότε Τρώων γενεὰ καθύπερθε γένηται,

« *Tróon geneà* »

25. 25, 12, 8. *tum alterum carmen recitatum, non eo tantum obscurius quia incertiora futura praeteritis sunt sed perplexius etiam scripturae genere. 'hostes, Romani, si ex agro expellere uoltis, uomicam quae gentium uenit longe, Apollini uouendos censeo ludos qui quotannis comiter Apollini fiant; cum populus dederit ex publico partem, priuati uti conferant pro se atque suis; iis ludis faciendis praesit praetor is quis ius populo plebeique dabit summum; decemuiri Graeco ritu hostiis sacra faciant. hoc si recte facietis, gaudebitis semper fietque res uestra melior; nam is deum exstinguet perduelles uestros qui uestros campos pascit placide.' ad id carmen expiandum diem unum sumpserunt; postero die senatus*

*consultum factum est ut decemviri libros de ludis Apollini reque diuina facienda inspicerent. ea cum inspecta relataque ad senatum essent, censuerunt patres ...*

« La seconde prédiction dont on fit ensuite lecture était plus obscure et moins positive, non seulement parce que l'avenir est plus incertain que le passé, mais parce qu'il y avait moins de précision dans les termes. (9) "Romains, si vous voulez chasser l'ennemi et le fléau que vous envoient les contrées lointaines, je vous conseil-le de vouer à Apollon des jeux qui, chaque année, seront célébrés en son honneur avec magnificence. Que chaque citoyen, lorsque le trésor public y aura contribué en partie, y contribue pour soi et pour les siens. (10) À la célébration de ces jeux présidera le pré-teur, qui rendra la justice suprême au peuple et aux plébéiens. Que les décemvirs fassent des sacrifices selon le rite grec. Si vous accomplissez exactement ces ordres, vous serez toujours heureux, et vos affaires deviendront meilleures, car ce dieu exter-minera vos ennemis, qui se nourrissent tranquillement de vos champs."(11) On mit tout un jour à expliquer cette prédiction. Le lendemain, les décemvirs furent chargés, en vertu d'un sénatus-consulte, de consulter les livres sibyllins au sujet des jeux et des sacrifices à faire en l'honneur d'Apollon. (12) Les livres consultés, les décemvirs firent leur rapport, et le sénat décréta que ... »

### 5.5. Prodiges, signes et haruspices

26. 43, 13, 1-2 (169 av. n. è.) : *Non sum nescius ab eadem neclegentia, quia nihil deos portendere uulgo nunc credant, neque nuntiari admodum ulla prodigia in publicum neque in annales referri. Ceterum et mihi uetustas res scribenti nescio quo pacto anticus fit animus, et quaedam religio tenet, quae illi prudentissimi uiri publice suscipienda censuerint, ea pro indignis habere, quae in meos annales referam.*

« Je n'ignore pas que de nos jours on ne croit plus aux présages envoyés par les dieux, et que, par suite de cette négligence, on a perdu l'habitude de publier les prodiges et de les consigner dans les annales. (2) Mais en écrivant l'histoire des temps reculés, mon esprit prend involontairement la couleur antique, et je me ferais scrupule de regarder comme indignes de figurer dans mes annales des faits que la sagesse de nos aïeux jugeait dignes de la publicité. »

27. David Engels, *Das römische Vorzeichenwesen (753-27 v. Chr.) Quellen, Terminologie, Kommentar, historische Entwicklung*, Stuttgart 2007.

28. Liv. 1, 55, 3-4 (Tarquin le Superbe) : *inter principia condendi huius operis movisse numen ad indicandam tanti imperii molem traditur deos; nam cum omnium sacellorum exaugurationes admitterent aues, in Termini fano non addixere; idque omen auguriumque ita acceptum est non motam Termini sedem unumque eum deorum non euocatum sacratis sibi finibus firma stabiliaque cuncta portendere. (5) Hoc perpetuitatis auspicio accepto, secutum aliud magnitudinem imperii portendens prodigium est: caput humanum integra facie aperientibus fundamenta templi dicitur apparuisse. (6) Quae visa species haud per ambages arcem eam imperii caputque rerum fore portendebat; idque ita cecinere uates quique in urbe erant quosque ad eam rem consultandam ex Etruria acciuerant.*

« Au moment où on commençait les fondations de l'ouvrage, les dieux, d'après la tradition, adressèrent un signe pour manifester ce que serait la grandeur de l'empire. En effet, alors que les auspices permettaient de désaffecter les autres lieux de culte, ils ne donnèrent pas leur accord pour le sanctuaire de Terminus. On considéra que c'était un présage et un augure indiquant ceci: le fait que Terminus ne changeât pas de place et que cette divinité fût la seule à ne pas de laisser attirer hors du terrain qui lui avait été consacré était le signe de la solidité et de la stabilité que connaîtrait l'État romain tout entier. Ce premier présage qu'on reçut, garantissant la permanence de Rome, fut suivie d'un autre prodige, qui annonçait la grandeur de son empire: lorsqu'on creusa les fondations du temple, à ce qu'on dit, la tête d'un homme, parfaitement conservée, apparut. Cette découverte annonçait de toute évidence que ce lieu

serait le sommet de l'empire et la tête du monde. C'est ce que proclamèrent tous les devins, ceux qui existaient à Rome et ceux qu'on avait fait venir d'Étrurie pour les consulter à ce sujet. »

29. Liv. 4, 30, 7-10 (428 av. n. è.) : *Siccitate eo anno plurimum laboratum est, nec caelestes modo defuerunt aquae, sed terra quoque ingenito umore egens vix ad perennes suffecit amnes. Defectus alibi aquarum circa torridos fontes riuosque stragem siti pecorum morientum dedit; scabie alia absumpta, volgatique in homines morbi. Et primo in agrestes ingruerant seruitiaque; urbs deinde impletur. Nec corpora modo adfecta tabo, sed animos quoque multiplex religio et pleraque externa invasit, novos ritus sacrificandi uaticinando inferentibus in domos quibus quaestui sunt capti superstitione animi, donec publicus iam pudor ad primores civitatis pervenit, cernentes in omnibus vicis sacellisque peregrina atque insolita piacula pacis deum exposcendae.*

« La sécheresse fit cette année-là beaucoup de mal, et les eaux du ciel ne firent pas seules défaut: la terre elle-même manqua de son humidité naturelle et eut de la peine à suffire au cours d'eau intarissables. Le manque d'eau partout ailleurs attirait vers le lit desséché des sources et des ruisseaux des amas de bestiaux qui y mouraient de soif; la gale en emportait d'autres, et, par contagion, les maladies gagnèrent les hommes: le mal commença par attaquer les paysans et les esclaves; la ville, à son tour, en est envahie. Le corps n'était pas seul contaminé; les âmes aussi furent gagnées par toutes sortes de superstitions et de pratiques presque toutes étrangères.; de nouveaux modes sacrificiels étaient introduits dans les maisons par ces devins qui exploitent les âmes en proie à la crédulité; enfin, le scandale éclata et arriva jusqu'aux premiers de l'État, lorsqu'ils virent dans toutes les rues, dans toutes les chapelles, des rites expiatoires étrangers et inusités pour tâcher d'apaiser les dieux. »

30. Liv. 4, 30, 11: *Datum inde negotium aedilibus, ut animaduerterent 'ne qui nisi Romani di neu quo alio more quam patrio colerentur'.*

« On donna alors aux édiles la mission de veiller à ce qu'on ne vénère que des dieux romains et selon aucune autre coutume que celle des ancêtres. »

31. 3, 5, 14 (464 av. n. è.) : *ut Romam reditum est et iustitium remissum, caelum uisum est ardere plurimo igni, portentaque alia aut obuersata oculis aut uanas exterritis ostentauere species. His auertendis terroribus in triduum feriae indictae, per quas omnia delubra pacem deum exposcentium uirorum mulierumque turba implebantur.*

« Après le retour des troupes et la réouverture des tribunaux, on vit brûler dans le ciel une quantité de feux, et il y eut d'autres prodiges, les uns réellement observés, les autres pures illusions créées par la terreur. Pour détourner ces présages effrayants, on fit un triduum, pendant lequel remplissant en foule tous les temples, hommes et femmes imploraient la bienveillance des dieux. »

32. 3, 10, 6 (461 av. n. è.) : *Eo anno caelum ardere uisum, terra ingenti concussa motu est. Bouem locutam, cui rei priore anno fides non fuerat, creditum. Inter alia prodigia et carne pluit, quem imbrem ingens numerus auium interuolitando rapuisse fertur; quod intercidit, sparsum ita iacuisse per aliquot dies ut nihil odor mutaret.*

« Cette année-là on vit le ciel en feu ; il y eut une violente secousse de tremblement de terre ; une vache parla et le fait auquel on n'avait pas cru l'année précédente parut digne de foi. Entre autres prodiges, il y eut une pluie de chair, et sous cette pluie volaient, dit-on, une foule d'oiseaux qui s'en saisissaient: ce qui tomba à terre resta sur le sol plusieurs jours sans changer d'odeur.»

33. Liv. 7, 3, 1-4 (363 av. n.è.) : *Nec tamen ludorum primum initium procurandis religionibus datum aut religione animos aut corpora morbis leuauit; quin etiam, cum medios forte ludos circus Tiberi superfuso inrigatus impedisset, id uero, uelut auersis iam dis aspernantibusque placamina irae, terrorem ingentem fecit. Itaque Cn. Genucio L. Aemilio*

*Mamerco iterum consulibus, cum piaculorum magis conquisitio animos quam corpora morbi adficerent, repetitum ex seniorum memoria dicitur pestilentiam quondam clauo ab dictatore fixo sedatam. Ea religione adductus senatus dictatorem clauis figendi causa dici iussit.*

« Pendant ces jeux, dont les premiers essais avaient pour but une expiation religieuse, ne guérissent ni les esprits de leurs pieuses terreurs, ni les corps de leurs souffrances. (2) Au contraire, le Tibre débordé vint un jour inonder le Cirque au milieu de la célébration des jeux, qui fut interrompue. Cette nouvelle preuve de l'aversion et du mépris des dieux pour ces moyens de fléchir leur colère, inspira de vives alarmes. (3) Aussi, sous le consulat de Cn. Genucius et de L. Aemilius Mamercinus, élus tous deux pour la seconde fois, comme les esprits étaient plus tourmentés de la recherche d'un remède expiatoire, que les corps de leurs souffrances, les vieillards, recueillant leurs souvenirs, rappelèrent, dit-on, qu'autrefois un dictateur, en enfonçant un clou, avait calmé la peste. (4) Cette croyance décida le sénat à faire nommer un dictateur pour planter le clou. »

34. — *M. Horatius consul ea lege templum Iouis optimi maximi dedicauit anno post reges exactos; a consulibus postea ad dictatores, quia maius imperium erat, sollemne clauis figendi translatum est. Intermisso deinde more digna etiam per se uisa res propter quam dictator crearetur. Qua de causa creatus L. Manlius, perinde ac rei gerendae ac non soluendae religionis gratia creatus esset, bellum Hernicum adfectans dilectu acerbo iuuentutem agitauit; tandemque omnibus in eum tribunis plebis coortis seu ui seu uerecundia uictus dictatura abiit.*

« (8) Ce fut le consul M. Horatius qui, aux termes de la loi, enfonça le clou dans le temple de Jupiter très bon, très grand, l'année qui suivit l'expulsion des rois; après les consuls, l'accomplissement de cette solennité fut confié aux dictateurs, dont l'autorité était plus grande. Cet usage s'était depuis interrompu; mais cette fois, pour un intérêt aussi grave, on crut devoir encore créer un dictateur, (9) et l'on créa L. Manlius. Mais on l'eût dit appelé là pour faire la guerre, et non pour effacer une souillure publique. Avide de porter la guerre aux Herniques, il tourmenta la jeunesse de levées rigoureuses, irrita contre lui tous les tribuns du peuple; puis enfin, par force ou par pudeur, il abdiqua la dictature. »

35. Liv. 8, 18, 11-13 (331 av. n. è.) : *neque de ueneficiis ante eam diem Romae quaesitum est. prodigii ea res loco habita captisque magis mentibus quam consceleratis similis uisa; itaque memoria ex annalibus repetita in secessionibus quondam plebis clauum ab dictatore fixum alienatas[que] discordia mentes hominum eo piaculo compotes sui fecisse, dictatorem clauis figendi causa creari placuit.*

« Nul empoisonnement avant ce jour n'avait encore été jugé dans Rome. On tint le fait pour un prodige: on vit là des esprits égarés plutôt que criminels; (12) et comme les antiques traditions des annales rapportaient qu'autrefois, lors des sécessions de la plèbe, le dictateur avait planté un clou, et que cette solennité expiatoire avait ramené à la raison les esprits des hommes aliénés par la discorde, on s'empessa de créer un dictateur pour planter le clou. (13) On créa Cn. Quinctilius, qui nomma L. Valerius maître de la cavalerie. Le clou planté, ils abdicèrent leurs fonctions. »

36. Liv. 7, 3, 5-7 : *Lex uetusta est, priscis litteris uerbisque scripta, ut qui praetor maximus sit idibus Septembribus clauum pangat; fixa fuit dextro lateri aedis Iouis optimi maximi, ex qua parte Mineruae templum est. Eum clauum, quia rarae per ea tempora litterae erant, notam numeri annorum fuisse ferunt eoque Mineruae templo dicatam legem quia numerus Mineruae inuentum sit.— Volsiniis quoque clauos indices numeri annorum fixos in templo Nortiae, Etruscae deae, comparere diligens talium monumentorum auctor Cincius adfirmat.*

(5) Il est une ancienne loi qui porte écrit en vieilles lettres et en vieux langage: "Que le préteur suprême, aux ides de septembre, plante le clou". Elle était autrefois affichée à droite dans le temple de Jupiter très bon, très grand, du côté du sanctuaire de Minerve. (6) Ce clou, dans ces



temps où l'écriture était si rare, marquait, dit-on, le nombre des années: et la loi fut ainsi consacrée dans le sanctuaire de Minerve, parce que Minerve avait inventé les nombres. (7) Les Volsiniens aussi désignaient le nombre des années par des clous enfoncés dans le temple de Nortia, déesse étrusque; c'est un fait affirmé par Cincius, garant scrupuleux pour des monuments de ce genre.

37. Liv. 7, 27, 1 (346 av. n. è.) : *Exercitibus dimissis, cum et foris pax et domi concordia ordinum otium esset, ne nimis laetae res essent, pestilentia ciuitatem adorta coegit senatum imperare decemuiris ut libros Sibyllinos inspicerent; eorumque monitu lectisternium fuit.*

« Les armées licenciées, la paix faite au dehors, les ordres étaient d'accord, et la ville en repos; c'était trop de bonheur: la peste attaqua Rome et força le sénat de commander aux décemvirs de consulter les livres Sibyllins. D'après leur avis, on fit un lectisterne. »

38. 21, 62, 1 (217 av. n. è.) : *Romae aut circa urbem multa ea hieme prodigia facta aut, quod euenire solet motis semel in religionem animis, multa nuntiata et temere credita sunt, in quis ingenuum infantem semenstrem in foro holitorio triumphum clamasse, et [in] foro boario bouem in tertiam contignationem sua sponte escendisse atque inde tumultu habitatorum territum sese deiecisse, et nauuii speciem de caelo adfulsisse, et aedem Spei, quae est in foro holitorio, fulmine ictam, et Lanuui hastam se commouisse et coruum in aedem Iunonis deuolasse atque in ipso puluinari consedissee, et in agro Amiternino multis locis hominum specie procul candida ueste uisos nec cum ullo congressos, et in Piceno lapidibus pluuisse, et Caere sortes extenuatas, et in Gallia lupum uigili gladium ex uagina raptum abstulisse.*

« À Rome, ou dans les environs, il y eut, cet hiver, grand nombre de prodiges; ou plutôt, par un effet ordinaire de la superstition, lorsqu'elle s'est une fois emparée des esprits, on en annonça beaucoup que l'on crut légèrement. (2) Par exemple, un enfant de six mois, de condition libre, avait crié "Triomphe!" dans le marché aux herbes; (3) dans celui aux boeufs, un taureau était monté de lui-même à un troisième étage, d'où il s'était ensuite précipité, effrayé par les cris des habitants de la maison; (4) dans le ciel avaient brillé des feux en forme de vaisseaux; le tonnerre était tombé sur le temple de l'Espérance, dans le marché aux herbes; à Lanuvium, la lance de Junon s'était agitée; un corbeau, descendu dans le sanctuaire de cette déesse, s'était perché sur le Pulvinar même; (5) dans la campagne d'Amiterne, on avait vu, à plusieurs endroits, des fantômes à figure humaine, vêtus de blanc, et qui ne se laissaient approcher par personne; dans le Picénum, il avait plu des pierres; à Caéré, les sorts s'étaient rapetissés; dans la Gaule, un loup avait arraché du fourreau l'épée d'une sentinelle. »

39. 21, 62, 6-11, *Ob cetera prodigia libros adire decemuari iussi; quod autem lapidibus pluisset in Piceno, nouendiale sacrum edictum; et subinde aliis procurandis prope tota ciuitas operata fuit. Iam primum omnium urbs lustrata est hostiaeque maiores quibus editum est dis caesae, et donum ex auri pondo quadraginta Lanuuium Iunoni portatum est et signum aeneum matronae Iunoni in Auentino dedicauerunt, et lectisternium Caere, ubi sortes attenuatae erant, imperatum, et supplicatio Fortunae in Algido; Romae quoque et lectisternium Iuuentati et supplicatio ad aedem Herculis nominatim, deinde uniuerso populo circa omnia puluinaria indicta, et Genio maiores hostiae caesae quinque, et C. Atilius Serranus praetor uota suscipere iussus, si in decem annos res publica eodem stetisset statu. Haec procurata uotaque ex libris Sibyllinis magna ex parte leuauerant religione animos.*

« Pour les autres prodiges, on chargea les décemvirs de consulter les livres de la Sibylle; quant à la pluie de pierres du Picénum, on ordonna neuf jours de sacrifices; et, à plusieurs reprises, toute la ville fut occupée de cérémonies expiatoires: (7) on fit d'abord des lustrations dans tous les quartiers de Rome; on immola les grandes victimes aux dieux qui furent désignés; (8) une offrande en or, du poids de quarante livres, fut portée à Lanuvium dans le temple de Junon; sur l'Aventin, une statue de bronze fut aussi consacrée à cette déesse par les dames romaines. On ordonna un lectisterne à Caéré, où les sorts s'étaient rapetissés; des

supplications à la Fortune, sur le mont Algidé; (9) à Rome aussi, un lectisterne dans le temple de la Jeunesse; puis, des prières dans celui d'Hercule nommément; enfin des supplications générales dans tous les sanctuaires. On immola cinq grandes victimes au Génie de Rome; (10) et le préteur Caius Atilius Serranus reçut l'ordre de se lier par des vœux solennels, dans le cas où, pendant dix années, la situation de la république n'aurait point éprouvé de changement. (11) Ces expiations, ces vœux, commandés par les livres Sibyllins, calmèrent en grande partie les frayeurs superstitieuses. »

40. Liv. 8, 6, 2-6 (340 av. n. è.) : *certe, cum commotus ira se a uestibulo templi citato gradu proriperet, lapsus per gradus capite grauius offensus impactus imo ita est saxo ut sopiretur. exanimatum auctores quoniam non omnes sunt, mihi quoque in incerto relictum sit, sicut inter foederum ruptorum testationem ingenti fragore caeli procellam effusam; nam et uera esse et apte ad repraesentandam iram deum ficta possunt.*

« Il est certain qu'entraîné par la colère, il s'arracha brusquement du vestibule du temple, tomba sur les degrés, et, roulant jusqu'au bas, alla se heurter si violemment la tête contre une pierre, qu'il s'évanouit. (3) Il en mourut, dit-on mais comme ce fait n'est pas affirmé par tous les auteurs, je le laisse aussi dans le doute, ainsi que ce violent coup de tonnerre suivi d'un orage, au moment de l'appel aux dieux contre la rupture des traités; tout cela peut être vrai, et n'être aussi qu'une fiction imaginée pour mieux prouver la colère du ciel.

(4) Torquatus, envoyé par le sénat pour congédier les députés, voyant par terre Annius, s'écria, assez haut pour être entendu du peuple et du sénat tout ensemble: (5) "C'est bien; les dieux justes veulent la guerre. Il est au ciel une providence! grand Jupiter, tu existes! et ce n'est point vainement que nous te proclamons père des dieux et des hommes, et que nous t'avons consacré cette demeure. (6) Que tardez-vous, Romains, et vous, pères conscrits, à prendre les armes? Les dieux marchent avec nous. Je vous coucherai par terre les légions latines, comme leur député que vous voyez à vos pieds." (7) L'assentiment du peuple accueillit la voix du consul: il avait inspiré tant d'ardeur aux esprits, que, sans la présence des magistrats qui, par ordre du consul, accompagnèrent le départ des députés, le droit des gens n'eût pu les défendre de la rage et de l'emportement de la foule. »

41. Liv. 8, 6, 9-12 (340 av. n. è.) *Ibi in quiete utriusque consuli eadem dicitur uisa species uiri maioris quam pro humano habitu augustiorisque, dicentis ex una acie imperatorem, ex altera exercitum Deis Manibus Matrique Terrae deberi; utrius exercitus imperator legiones hostium superque eas se deuouisset, eius populi partisque uictoriam fore. hos ubi nocturnos uisus inter se consules contulerunt, placuit auerruncandae deum irae uictimas caedi; simul ut, si extis eadem quae somnio uisa fuerant portenderentur, alter uter consulum fata impleret. ubi responsa haruspicum insidenti iam animo tacitae religioni congruerunt, tum adhibitis legatis tribunisque et imperiis deum propalam expositis, ne mors uoluntaria consulis exercitum in acie terreret, comparant inter se ut, ab utraque parte cedere Romanus exercitus coepisset, inde se consul deuoueret pro populo Romano Quiritibusque.*

« Là, durant leur sommeil, on dit que les deux consuls eurent une même vision. Un homme leur apparut, d'une taille et d'une majesté plus qu'humaine, (10) et leur dit, "Qu'un général d'un côté, de l'autre une armée étaient dus aux dieux Mânes et à la Terre Mère; et que celui des généraux de l'une ou l'autre armée, qui aurait dévoué les légions ennemies et lui-même après elles, donnerait à son peuple, à son parti, la victoire."

(11) Les consuls se communiquèrent leurs visions nocturnes, et, pour détourner la colère des dieux, résolurent d'immoler des victimes, afin aussi que si les présages des entrailles s'accordaient avec leurs visions, l'un ou l'autre consul accomplît les destins. (12) Les réponses des haruspices confirmèrent les pieuses impressions dont leur âme était secrètement pénétrée; alors ils convoquent les lieutenants et les tribuns, leur exposent sans détours les ordres des dieux, et, comme la mort volontaire d'un consul eût effrayé l'armée au milieu du combat, (13)

on convient que celui des consuls qui commanderait le côté de l'armée romaine qui commencerait à plier, se dévouerait pour le peuple romain et les Quirites. »

42. 25, 16, 1-4 (212 av. n. è.) : *Graccho, priusquam ex Lucanis moueret, sacrificanti triste prodigium factum est. ad exta sacrificio perpetrato angues duo ex occulto adlapsi adedere iocur conspectique repente ex oculis abierunt. et cum haruspicum monitu sacrificium instauraretur atque intentius exta seruarentur, iterum ac tertium tradunt libato[que] iocinere intactos angues abisse. cum haruspices ad imperatorem id pertinere prodigium praemonuissent et ab occultis cauendum hominibus consultisque, nulla tamen prouidentia fatum imminens moueri potuit.*

« Gracchus, avant de quitter la Lucanie, fit un sacrifice qui fut pour lui d'un inquiétant présage: (2) quand le sacrifice en fut arrivé (à la découpe de) la fressure, deux serpents, sortis d'une demeure souterraine, rongèrent le foie de la victime, disparurent sitôt qu'on les eut aperçus, et devinrent tout à coup invisibles. (3) D'après le conseil des haruspices, le sacrifice fut recommencé; mais, malgré le soin avec lequel on mit à part la fressure, les reptiles revinrent, dit-on, à deux reprises, goûtèrent le foie et s'éloignèrent sains et saufs sans qu'on eût pu les atteindre. (4) Les haruspices déclarèrent que ce prodige regardait le général, et cherchèrent à le prémunir contre les trames de quelques faux amis; mais aucune précaution ne put détourner le coup fatal qui le menaçait. »

43. 22, 57, 4-5 *hoc nefas cum inter tot, ut fit, clades in prodigium uersum esset, decemviri libros adire iussi sunt et Q. Fabius Pictor Delphos ad oraculum missus est sciscitatum quibus precibus supplicisque deos possent placare et quaenam futura finis tantis cladibus foret. Interim ex fatalibus libris sacrificia aliquot extraordinaria facta, inter quae Gallus et Galla, Graecus et Graeca in foro bouario sub terram uiui demissi sunt in locum saxo consaeptum, iam ante hostiis humanis, minime Romano sacro, imbutum.*

« On invita les décemvirs à aller consulter les Livres, ... 6. Cependant, sur l'indication des livres du destin, on fit plusieurs sacrifices extraordinaires: entre autres, un Gaulois et une Gauloise, un Grec et une Grecque furent enterrés vivants au Forum boarium, dans un endroit clos de pierres, arrosé déjà avant du sang de victimes humaines, cérémonie religieuse bien peu romaine.»

44. 23, 11, 1-6 (216 av. n. è.) : *Dum haec geruntur, Q. Fabius Pictor legatus a Delphis Romam rediit responsumque ex scripto recitauit. Diui diuaeque in eo erant quibus quoque modo supplicaretur; tum: "si ita faxitis, Romani, uestrae res meliores facilioresque erunt magisque ex sententia res publica uestra uobis procedet uictoriaque duelli populi Romani erit. Pythio Apollini re publica uestra bene gesta seruataque lucris meritis donum mittitote deque praeda manubiis spoliisque honorem habetote; lasciuiam a uobis prohibetote." Haec ubi ex Graeco carmine interpretata recitauit, tum dixit se oraculo egressum extemplo iis omnibus diuis rem diuinam ture ac uino fecisse, iussumque ab templi antistite, sicut coronatus laurea corona et oraculum adisset et rem diuinam fecisset, ita coronatum nauem adscendere nec ante deponere eam quam Romam peruenisset; se, quaecumque imperata sint, cum summa religione ac diligentia exsecutum coronam Romae in aram Apollinis deposuisse. Senatus decreuit ut eae res diuinae supplicationesque primo quoque tempore cum cura fierent.*

« Cependant Q. Fabius Pictor, qui avait été envoyé à Delphes, revint à Rome et lut la réponse écrite de l'oracle. L'oracle disait à quels dieux il fallait adresser des supplications et de quelle manière. (2) Puis il ajoutait: "Si vous vous soumettez à ces ordres, Romains, votre position en deviendra meilleure et plus facile; les affaires en iront plus à votre gré, et, dans ce combat entre Hannibal et vous, la victoire restera au peuple romain. (3) Lorsque la république sera hors de tout danger, et dans un état prospère, envoyez à Apollon Pythien une offrande bien méritée; payez-lui un tribut prélevé sur le butin, sur les dépouilles, sur le produit de la vente, et gardez-vous de l'orgueil."

(4) Fabius ayant lu cet oracle qu'il avait traduit du grec, il ajouta qu'aussitôt après avoir quitté le temple il avait offert des libations d'encens et de vin à tous les dieux, (5) et que la prêtresse d'Apollon lui avait ordonné de monter sur son vaisseau, avec la couronne de laurier qu'il portait en consultant l'oracle et pendant le sacrifice, et de ne pas la déposer avant d'être arrivé à Rome. (6) Qu'il avait exécuté tous ces ordres avec un soin religieux, et déposé la couronne sur l'autel d'Apollon. Le sénat décréta que ces sacrifices et ces supplications seraient accomplis au plus tôt, et avec la plus grande exactitude. »

45. Liv. 5, 21, 8 (396 av. n.è.) : *Inseritur huic loco fabula: immolante rege Veientium uocem haruspis, dicentis qui eius hostiae exta prosecuisset, ei uictoriam dari, exauditam in cuniculo mouisse Romanos milites ut adaperto cuniculo exta raperent et ad dictatorem ferrent. Sed in rebus tam antiquis si quae similia ueri sint pro ueris accipiantur, satis habeam: haec ad ostentationem scenae gaudentis miraculis aptiora quam ad fidem neque adfirmare neque refellere est operae pretium.*

« C'est ici qu'on place un détail fabuleux. Tandis que le roi des Véiens immolait une victime, la voix de l'haruspice annonçait la victoire à celui qui enlèverait la fressure, fut entendue dans le souterrain, et décida les Romains à percer la mine : ils saisirent la fressure et la portèrent au dictateur. (9) Mais dans des événements d'une si haute antiquité, c'est assez, ce me semble, d'adopter pour vrai le vraisemblable, et quant à ces détails, plus convenables à l'appareil du théâtre, qui se complaît au merveilleux, qu'à la fidélité de l'histoire, ce serait peine perdue de les affirmer ou de les réfuter. »

46. Liv. 8, 6, 9-12 (340 av. n. è.) : *Ibi in quiete utriusque consuli eadem dicitur uisa species uiri maioris quam pro humano habitu augustiorisque, dicentis ex una acie imperatorem, ex altera exercitum Deis Manibus Matrique Terrae deberi; utrius exercitus imperator legiones hostium superque eas se deuouisset, eius populi partisque uictoriam fore. hos ubi nocturnos uisus inter se consules contulerunt, placuit auerruncandae deum irae uictimas caedi; simul ut, si extis eadem quae somnio uisa fuerant portenderentur, alter uter consul fata impleret. ubi responsa haruspicum insidenti iam animo tacitae religioni congruerunt, tum adhibitis legatis tribunisque et imperiis deum propalam expositis, ne mors uoluntaria consulis exercitum in acie terreret, comparant inter se ut, ab utra parte cedere Romanus exercitus coepisset, inde se consul deuoueret pro populo Romano Quiritibusque*

« Là, durant leur sommeil, on dit que les deux consuls eurent une même vision. Un homme leur apparut, d'une taille et d'une majesté plus qu'humaine, (10) et leur dit, "Qu'un général d'un côté, de l'autre une armée étaient dus aux dieux Mânes et à la Terre Mère; et que celui des généraux de l'une ou l'autre armée, qui aurait dévoué les légions ennemies et lui-même après elles, donnerait à son peuple, à son parti, la victoire."

(11) Les consuls se communiquèrent leurs visions nocturnes, et, pour détourner la colère des dieux, résolurent d'immoler des victimes, afin aussi que si les présages des fressures s'accordaient avec leurs visions, l'un ou l'autre consul accomplît les destins. (12) Les réponses des haruspices confirmèrent les pieuses impressions dont leur âme était secrètement pénétrée; alors ils convoquent les lieutenants et les tribuns, leur exposent sans détours les ordres des dieux, et, comme la mort volontaire d'un consul eût effrayé l'armée au milieu du combat, (13) on convient que celui des consuls qui commanderait le côté de l'armée romaine qui commencerait à plier, se dévouerait pour le peuple romain et les Quirites. »

47. 25, 16, 1-4 (212 av. n. è.) : *Graccho, priusquam ex Lucanis moueret, sacrificanti triste prodigium factum est. ad exta sacrificio perpetrato angues duo ex occulto adlapsi adedere iocur conspectique repente ex oculis abierunt. et cum **haruspicum monitu** sacrificium instauraretur atque intentius exta seruarentur, iterum ac tertium tradunt libato[que] iocinere intactos angues abisse. cum haruspices ad imperatorem id pertinere prodigium praemonuissent et ab occultis cauendum hominibus consultisque, nulla tamen prouidentia fatum imminens moueri potuit.*

« Gracchus, avant de quitter la Lucanie, fit un sacrifice qui fut pour lui d'un inquiétant présage: (2) quand le sacrifice en fut arrivé (à la découpe de) la fressure, deux serpents, sortis d'une demeure souterraine, rongèrent le foie de la victime, disparurent sitôt qu'on les eut aperçus, et devinrent tout à coup invisibles. (3) D'après le conseil des haruspices, le sacrifice fut recommencé; mais, malgré le soin avec lequel on mit à part la fressure, les reptiles revinrent, dit-on, à deux reprises, goûtèrent le foie et s'éloignèrent sains et saufs sans qu'on eût pu les atteindre. (4) Les haruspices déclarèrent que ce prodige regardait le général, et cherchèrent à le prémunir contre les trames de quelques faux amis; mais aucune précaution ne put détourner le coup fatal qui le menaçait. »

48. Liv. 31, 5, 6 (200 av. n. è.) : *cum renuntiassent consules rem diuinam rite peractam esse et precationi adnuisse deos haruspices respondere laetaque exta fuisse et prolationem finium uictoriamque et triumphum portendi, tum litterae Valeri Aureliique lectae et legati Atheniensium auditi.*

« On voulut d'abord apprendre de la bouche des consuls que le sacrifice avait été fait avec toutes les cérémonies d'usage, que les dieux avaient accueilli la prière, ainsi que l'assuraient les haruspices, et que la fressure des victimes n'offrait que d'heureux présages et promettait un accroissement de territoire, des victoires et des triomphes. »

49. Liv. 27, 26, 13-14 (208 av. n. è.) : *immolasse eo die quidam prodidere memoriae consulem Marcellum et prima hostia caesa iocur sine capite inuentum, in secunda omnia comparuisse quae adsolent, auctum etiam uisum in capite; nec id sane **haruspici** placuisse quod secundum trunca et turpia exta nimis laeta apparuissent.*

« Certains rapportent que le consul Marcellus avait fait ce jour-là un sacrifice, que le foie de la première victime se trouva sans protubérance, que, dans la seconde, on vit tout ce qui est habituel, et même un foie dont la protubérance était excessive; (14) et qu'il ne plut guère à l'haruspice de voir apparaître, après une fressure incomplète et mal conformée, une autre exagérément favorable. »

50. Liv. 1, 34, 8 : *Ad Ianiculum forte uentum erat; ibi ei carpento sedenti cum uxore aquila suspensis demissa leuiter alis pilleum aufert, superque carpentum cum magno clangore uolitans rursus uelut ministerio diuinitus missa capiti apte reponit; inde sublimis abiit. Accepisse id augurium laeta dicitur Tanaquil, perita ut uolgo Etrusci caelestium prodigiorum mulier. Excelsa et alta sperare complexa uirum iubet: eam alitem ea regione caeli et eius dei nuntiam uenisse; circa summum culmen hominis auspiciam fecisse; leuasse humano superpositum capiti decus ut diuinitus eidem redderet.*

« Il se trouvait qu'on était arrivé au Janicule, quand Lucumon (= le futur Tarquin l'Ancien), qui était assis sur son chariot avec sa femme voit un aigle descendre doucement en planant et lui enlever son bonnet ; voltigeant au-dessus du chariot en poussant de grands cris, il le repose exactement sur sa tête, comme s'il avait été envoyé par les dieux pour accomplir cette mission ; puis il s'en va, s'élevant dans les airs. Tanaquil accueilli, dit-on, ce présage avec joie ; c'était une femme experte dans l'interprétation des signes célestes, comme les Étrusques le sont fréquemment. Embrassant son mari, elle l'invite à concevoir de grandes et hautes espérances, expliquant que c'était un oiseau d'une catégorie déterminée, qui était venu d'une partie du ciel déterminée et en tant que messenger d'un dieu déterminé ; le signe qu'il avait donné concernait la partie la plus élevée de l'homme; il avait enlevé la parure posée sur la tête d'un homme pour la lui y replacer sur l'ordre des dieux. »

51. Liv. 1, 55, 6 : *Quae visa species haud per ambages arcem eam imperii caputque rerum fore portendebat; idque ita cecinere uates quique in urbe erant quosque ad eam rem consultandam ex Etruria acciuerant.*

« Cette découverte annonçait de toute évidence que ce lieu serait le sommet de l'empire et la tête du monde. C'est ce que proclamèrent tous les devins, ceux qui existaient à Rome et ceux qu'on avait fait venir d'Étrurie pour les consulter à ce sujet. »